

SERVICE DU CONTENTIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 4627 <sup>11</sup>

Service Central: *Service des  
Région Approvisionnements*

4 septembre 1939

*Sec des Approvi-  
sionnements.*

OBJET DE LA CONSULTATION

*Garage de véhicules déclassés  
appartenant à la S. N. C. F.  
sur les voies de chantiers appar-  
tenant à des particuliers.  
Accords à intervenir avec les  
entrepôts*

Références :

Observations :

*D<sup>o</sup> N° 4627 ; Aff. : Véhicules déclassés à garer*

des Achats et  
des Ventes

---

Monsieur le Chef du CONTENTIEUX,

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la <sup>proposition</sup> lettre que <sup>je vous adresse</sup> j'adresse aux Etablissements TEISSIER.

Il s'agit d'une proposition faite par cette firme susceptible d'intéresser la S.N.C.F.; d'autres établissements proposant en effet également de garer sur leurs chantiers les véhicules déclassés qui encombrant les voies de garage dont les nécessités de la situation actuelle demandent une libération immédiate.

Je pense que les droits de la S.N.C.F. seraient sauvegardés, ainsi d'ailleurs que semble l'indiquer la consultation de M. le Professeur RIPERT, les véhicules portant bien la marque de la S.N.C.F. ou des anciens Réseaux, et une redevance de précarité étant prévue et le fournisseur nous retournant, avec sa signature, la liste contenant les numéros des véhicules entreposés.

Je vous serais obligé de vouloir bien m'indiquer de toute urgence si cette lettre aux Etablissements Teissier n'entraîne pas d'observations de votre part et si vous voyez quelques clauses à y ajouter.

*Si le service des Achats et Marchés à la demande passant de la Dofera Nationale assiste les arrivant par plusieurs bureaux une solution personnelle à l'arriver et vers le service*

Le Directeur du Service des  
Approvisionnements, Commandes et Marchés,

*Handwritten notes and signatures on the left margin, including a checkmark and illegible scribbles.*

Etablissements TEISSIER S.A.

6, rue Volney, 6

PARIS

(2<sup>e</sup>)

Ac.G N<sup>o</sup>

Messieurs,

Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre, en date du 31 août par laquelle vous me faites connaître deux propositions.

J'accepte votre offre d'entreposer sous votre contrôle et votre responsabilité, dans votre chantier de Bordeaux, les wagons appartenant à la S.N.C.F. qui doivent devenir votre propriété après que vous en aurez opéré le règlement.

Veillez trouver ci-joint la liste contenant les numéros de ces wagons, vous voudrez bien me la retourner revêtue de votre signature et me préciser que ces wagons demeurent la propriété de la SNCF en attendant l'exécution de ce règlement que je compte que vous effectuerez dans le plus bref délai possible.

Je vous serais obligé de me confirmer que ces wagons seront entreposés dans un emplacement bien déterminé de vos chantiers, de manière à éviter toute confusion ou dispersion possibles. Cet emplacement devra être identifié par un écriteau précisant que les wagons entreposés sont la propriété de la S.N.C.F.

Vous voudrez bien vous engager à aviser par écrit la S.N.C.F. dans un délai maximum de 48 heures après constatation de la disparition, dégradation ou de l'échange de ces wagons et vous reconnaissez à la S.N.C.F. le droit de vous demander le remboursement en valeur du remplacement.

En ce qui concerne votre proposition de redevoir sur votre chantier le matériel réformé appartenant à la S.N.C.F. et non encore mis en vente :

je vous propose, en contre partie de la mise à disposition

.....

de votre chantier, le paiement par la S.N.C.F. d'une redevance de 100f par mois. Au cas où vous deviendriez par la suite adjudicataires de ces wagons, cette redevance qui vous serait due par la S.N.C.F. serait à déduire de votre prix d'achat.

Il y aurait donc lieu de préciser, ainsi que pour les autres wagons que vous n'avez pas encore réglés, que vous demeureriez responsables de ce matériel appartenant à la S.N.C.F. qui devrait être entreposé dans un emplacement bien déterminé et identifié par un écriteau?

En cas de disparition de ces wagons, vous vous engageriez à rembourser à la S.N.C.F. la valeur de remplacement. Toutefois, pour <sup>matériel</sup> le ~~montant~~, il vous sera tenu compte des faits qui ne seraient pas imputables à une négligence de votre part.

Voulez-vous me faire connaître de toute urgence si vous êtes d'accord sur ces conditions et me le confirmer en me retournant la liste des wagons revêtue de votre signature.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division des  
Achats et des Ventes,